

Public concerné

Chef d'entreprise, d'établissement ou son délégué. Sous ce terme de « délégué », on entend toute personne placée sous l'autorité du chef d'établissement et désignée par ce dernier pour le représenter. Le délégué doit à ce titre disposer de la compétence, de l'autonomie et d'un pouvoir décisionnel suffisant pour engager les moyens nécessaires à la conduite du projet.

L'entreprise veut s'engager dans une démarche de prévention des TMS.

Préalablement à la session Teams, le participant doit nous avoir transmis renseigné le fichier d'évaluation de sa démarche proposé sur le site Ameli et disponible en suivant le lien : <https://www.ameli.fr/content/evaluation-de-la-demarche-de-prevention-des-tms>.

Objectifs de la formation

Objectif de formation : le stage vise à outiller les responsables d'établissement (ou leur délégué) afin de les rendre capable d'exercer pleinement leur mission de pilotage du projet de prévention des TMS.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender la problématique TMS.
- Initier, piloter et manager un projet de prévention des TMS au sein de son établissement dans le cadre du programme « TMS PROS ».
- Formaliser les engagements généraux de l'entreprise pour l'action de prévention à construire
- Disposer des repères essentiels pour produire une note de cadrage pour le projet global de prévention des TMS de son établissement.

Contenu de la formation

- La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste).
- La démarche de prévention des TMS et la démarche d'évaluation des risques.
- L'engagement de l'entreprise et la mobilisation des différents acteurs dans la démarche de prévention des TMS : formalisation d'une lettre d'engagement
- Les critères de choix de la personne ressource / du chargé de prévention désigné.
- Le pilotage du projet de prévention des TMS : la formalisation d'une note de cadrage (détermination des ressources en personnes - compétences, des moyens, des objectifs, des outils d'évaluation et de suivi).
- L'articulation du projet de prévention des TMS de l'établissement au programme « TMS PROS » de la CNAM.

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés didactiques.
- Échanges.

Durée

0.5 jour soit 3 heures

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par l'Assurance maladie - Risques professionnels.